



Procès Verbal Conseil de Communauté Du 27 mars 2019

Le vingt-sept mars deux mille dix-neuf, à 18h00, le Conseil Communautaire du Pays de Mirepoix, légalement convoqué s'est réuni à Salle communal de la Bastide de Bousignac, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MICHAU.

Membres présents :

Jean-Jacques MICHAU, Simone VERDIER, Henri BARROU, Christian CIBIEL, Alain PALMADE, Dominique BRETTE, Alain TOMEO, Marie-Françoise ALBAN, Valérie ANSELME, Grégory BALARD, Nicole BASSET, Geneviève BERDEIL, Sébastien BERTRAND, Jean BLAVIT, Francis BONNET, Claudine CAMOU, Christian CHAUBET, Francis CHAUVRY, Eric FLEURY, Pierre GARCIA, Jean HUILLET, Marie Christine JOLIBERT, Monique LE MINEZ, Christian MASCARENCO, Serge MICHAU, Jérôme MOLA, Michel MORELL, Lucien PALMADE, Arlette ROMERA, Pierre ROUGE, Alain SERVANT, Paul SOULA, Jean TRIGUERO, Gilbert VAN DER MEULEN, Anthony CROUZET, Mathilde DERAMOND, Maguy PERROY CADENNE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Nicole QUILLIEN à Marie-Françoise ALBAN, Alain BOULBES à Serge MICHAU, Fabien CATALA à Christian CIBIEL, Xavier CAUX à Pierre ROUGE, Jacques ESCANDE à Marie Christine JOLIBERT, Jean-Pierre WIDMANN à Christian MASCARENCO

Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Henri BARROU secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil du 13 février 2019

Le Procès verbal de la réunion de Conseil Communautaire du 13 février 2019 a été adopté à l'unanimité

2. Tarification Incitative pour l'enlèvement des ordures ménagères

Monsieur le Président donne la parole à Madame Simone Verdier, Vice-présidente de commission environnement. Madame Verdier rappelle que dans le cadre de la mise en place de la tarification incitative, deux séminaires ont été organisés les 11 et 21 février dernier. Quarante élus issus de 25 communes du territoire y ont participé. Lors de ces séminaires la tarification incitative par la taxe ou la redevance a été étudiée et les deux systèmes évalués selon des critères précis.

Il en ressort que la redevance incitative a été choisie majoritairement à 147 points contre 92 pour la taxe incitative. La collecte s'effectuera via des bacs individuels pucés, et aussi par des colonnes d'apport volontaires par accès badgés. L'étude à venir déterminera précisément l'organisation de la collecte.

Monsieur le Président propose d'adopter le système de Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI) pour la tarification de la collecte des ordures ménagères à compter de 2022 après une année de tarification à blanc.

Adopté à 40 voix pour, 1 voix contre

3. Appel à projet auprès de l'ADEME pour la mise en œuvre de la Tarification Incitative

Arrivée de Monsieur Triguero

Monsieur le Président donne la parole à Madame Simone Verdier, Vice-présidente de commission environnement. Madame Verdier explique à l'Assemblée que dans le cadre de l'appel à projet pour la Tarification incitative proposé par l'Ademe, si notre candidature est

retenue, l'ADEME apporte une aide forfaitaire à hauteur de 6,6 euros par habitant complétée de 3,00 euros supplémentaires par habitant, et une aide à l'investissement de 10 % sur les tambours d'identification sur les points d'apport volontaires, et les dispositifs y permettant l'accès (badges).

Monsieur le Président propose de répondre à cet appel à projet afin de bénéficier de ces aides puisque la communauté de communes s'est engagée dans la mise en place de la REOMI, et que le dossier nécessaire a été réalisé.

Adopté à l'unanimité

4. Demande de subvention PDI FSE par le chantier d'insertion

Arrivée de Madame Anselme

Monsieur le Président propose comme chaque année, de déposer une demande de subvention pour le chantier d'insertion pour l'année 2019 auprès du Conseil Départemental de l'Ariège, lequel globalise la demande de subvention auprès du Fonds Social Européen.

Ces aides permettent de financer les postes d'encadrement nécessaires au fonctionnement du chantier d'insertion dans la limite de 106 750 € par an.

Monsieur le Président demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur cette subvention qui est demandée pour l'année 2019 selon le plan de financement suivant :

Dépenses 2019		Recettes 2019	
Salaires et charges du personnel	125 000,00 €	Fonds Européen FSE	57 303,40 €
Dépenses indirectes	18 750,00 €	Conseil Départemental PDI	49 446,60 €
		ASP	20 170,21 €
		Autofinancement	16 829,79 €
TOTAL	143 750,00 €	TOTAL	143 750,00 €

Adopté à l'unanimité

5. Appel à projet « Chemins de desserte » dans le cadre de la Charte Forestière

Monsieur le Président donne la parole à Madame Simone Verdier, Vice-présidente de commission environnement. Madame Verdier rappelle à l'Assemblée, qu'en octobre 2018 la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix a lancé l'animation de sa charte forestière de territoire pour une durée de trois ans. Parmi l'ensemble des opérations planifiées dans cette Charte, l'élaboration d'un schéma directeur de desserte sur ce territoire est l'une de ses actions prioritaires.

La Communauté de Communes souhaite financer la réalisation d'un schéma de desserte à son échelle afin de répondre aux enjeux d'accessibilité, de gestion et de valorisation des forêts de notre territoire.

Le schéma de desserte permettrait une meilleure valorisation des forêts et également d'éviter de nombreux conflits d'usage (chasse, tourisme, préservation de la biodiversité, gestion sylvicole). Enfin, l'accès pour la défense des forêts contre les incendies (DFCI) sur des coteaux secs particulièrement sensibles pourrait être amélioré.

Afin de mener à bien ce projet favorisant le développement économique du territoire, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de solliciter une aide financière à hauteur de 70% du coût total HT du projet dans le cadre de la mesure 4.3.3 du FEADER dédiée à l'amélioration de la gestion forestière et par conséquent, à l'élaboration des schémas de desserte selon le plan de financement suivant :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MIREPOIX				
Projet " Elaboration du schéma de desserte des coteaux secs de Mirepoix "				
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Dépenses HT		Financements		
Prestation bureau d'étude pour l'élaboration d'un schéma de desserte	30 875 €	Europe FEDER - 16.7	53%	21 028 €
Inventaire ciblé sur principaux type de peuplements	8 800 €	Région Occitanie	17%	6 745 €
		Autofinancement	30%	11 902 €
Total HT	39 675 €	Total HT	100%	39 675 €

Adopté à l'unanimité

6. Plan de financement pour la mise en place des panneaux signalétique d'Intérêt Local et des panneaux d'information

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Henri Barrou, Vice-président de commission tourisme. Monsieur Barrou rappelle à l'Assemblée qu'une étude sur l'emplacement des panneaux de Signalétique d'Intérêt Local a été réalisée. Des panneaux de Relais Informations sur Montbel et Mirepoix et un panneau numérique de promotion touristique et culturelle sur Mirepoix complètent ce dispositif d'information touristique.

Ces panneaux doivent être mis en place sur les lieux retenus. Des aides au niveau de l'Etat par le biais de la DETR, du Conseil Départemental et du Conseil Régional sont possibles.

Monsieur le Président propose le plan de financement suivant

Plan de financement prévisionnel				
Projet de "Qualification de la signalétique touristique du Pays de Mirepoix "				
Dépenses		Recettes		
Mise en œuvre de la SIL en Pays de Mirepoix	173 555 €	Etat - DETR 2020	50%	124 748 €
Panneaux Relais Information services Mirepoix et lac de Montbel	20 640 €	Conseil Départemental Ariège - DDTET	28%	69 858 €
Panneau numérique LED de promotion touristique et culturelle à Mirepoix	55 300 €	Conseil Régional - Grd Site	2%	4 990 €
		Autofinancement	20%	49 899 €
Total dépenses	249 495 €	Total recettes	100%	249 495 €

Adopté à l'unanimité

7. Fleurissement des communes

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Henri Barrou, Vice-président de commission tourisme. Monsieur Barrou rappelle que dans le cadre de sa compétence tourisme, chaque année depuis 2016, la Communauté de Communes participe au fleurissement des communes.

Monsieur le Président propose que cette année la participation au fleurissement des communes soit reconduite dans les mêmes conditions que les années précédentes soit : une aide plafonnée à 400 € TTC, soit 50% pour les plans et jardinières, soumise à présentation de facture.

Adopté à l'unanimité

8. Personnel : Création de postes

a) Suite à la reprise des activités de l'EISE

Monsieur le Président rappelle que lors du conseil communautaire du 13 février dernier, il été décidé d'intégrer au sein de la Communauté de Communes, les activités de l'EISE hors SSIAD. Afin d'intégrer le personnel de l'EISE dans la collectivité, il est nécessaire de créer des postes correspondants .

Monsieur le Président propose de créer :

- 5 postes en CDI équivalent temps plein distribués comme suit :
 - 2 pour l'animation du CLIC
 - 2 administratifs
 - 1 pour le Suivi des bénéficiaires du RSA
- 3 postes en CDI à temps non complet et annualisés pour l'animation du LAEP
- 2 postes en CDD pour l'animation du CLAS
- 1 poste ½ temps pour l'animation des familles.

Monsieur le Président précise qu'une discussion est en cours avec le Conseil Départemental de l'Ariège sur une possible reprise en directe du CLIC.

Adopté à l'unanimité

b) Création de poste de Conseiller en Insertion Professionnelle

Monsieur le Président rappelle que le chantier d'insertion intercommunal propose un encadrement tant social que technique aux personnes accueillies. L'encadrement social est assuré par des conseillers en insertion professionnelle (CIP). A ce jour la Communauté de Communes a un effectif de 1,5 ETP (équivalent Temps Plein) affectés à cette mission. La répartition en 1 poste à mi-temps (agent en cessation progressive d'activité), 1 poste à 60% et 1 poste plein assurant 40% de ses fonctions en CIP et le reste en coordination du chantier d'insertion.

Suite au départ à la retraite de l'agent en cessation progressive d'activité, et pour donner suite à la demande de la DIRECCTE, Monsieur le Président propose l'organisation suivante :

- 1 poste à temps complet dont 40% sur la mission de CIP
- 1 poste 1 temps complet à 100%
- 1 poste à temps non complet à 60%

Adopté à l'unanimité

9. Subvention pour le CLIC

Messieurs Jean-Jacques Michau, Président de l'EISE et Alain Toméo, Directeur de l'EISE sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.

Madame Dominique Brette, Vice-présidente de la commission enfance jeunesse présente le dossier. Elle rappelle que le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) est confié sur notre territoire à l'EISE. L'aide départementale couvre 80% du coût de son fonctionnement.

Afin de maintenir ce service il est proposé de reconduire la participation intercommunale d'un montant de 14 000 € pour l'année 2019.

Adopté à l'unanimité

10. Convention d'objectifs 2019 avec l'Association Fil en Trope

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain Toméo, Vice-Président de la commission culture. Monsieur Toméo rappelle que l'association Fil en Trope gère le festival de la marionnette MIMA et des actions de développement culturel à l'année

Monsieur le Président propose de poursuivre le partenariat avec cette association en versant une aide de 12 000 € pour soutenir le festival de la marionnette 2019 avec une décentralisation sur 5 ou 6 communes hors Mirepoix et une aide de 1 000 € pour le développement des actions sur l'année et de maintenir l'aide de 2000 € en soutien à la résidence de territoire.

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer la convention d'objectif 2019 dans ces termes.

Adopté à l'unanimité

11. Subvention exceptionnelle pour le Club de Mirepoix Natation

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que le Club Mirepoix Natation se consacre beaucoup à l'apprentissage de la natation aux enfants selon les directives Nationales.

Avec la fermeture de la piscine, le Club de Mirepoix Natation se trouve en grande difficulté financière et demande une aide.

Monsieur le Président propose de leur verser une subvention exceptionnelle de 1200 €

Adopté à l'unanimité

12. Convention financières PAH et Région pour l'inventaire du patrimoine 2018

Monsieur Henri Barrou, Président de l'Association Tourisme, Culture et patrimoine en Pyrénées Cathares, gestionnaire du PAH, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur le Président informe que la Région Occitanie nous a envoyé la convention financière 2018 à signer entre la CCPM, CCPO et la Région. Celle-ci permet d'obtenir une subvention d'un montant de 10 000 € pour la réalisation de l'inventaire du patrimoine. Cette subvention est reversée au Pays d'Art et d'Histoire en charge de l'inventaire.

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer cette convention et de reverser cette somme à l'Association Tourisme Culture et Patrimoine en Pyrénées Cathares sur le compte du Pays d'Art et d'Histoire.

Adopté à l'unanimité

13. Conventions pour la gestion et la location des vélos smoothies

Monsieur le Président donne la parole à Madame Simone Verdier, Vice-présidente de la commission environnement. Madame Verdier explique à l'Assemblée que la Communauté de Communes a acquis pour l'animation « Mirepoix met le couvert », des vélos smoothies fabriqués par le LaborLab de Laroque d'Olmes. Ces vélos sont stockés entretenus et suivis par l'association.

Ces vélos pourraient être loués par la CCPM pour 5 manifestations exceptionnelles au plus par an, sous conditions précises.

Le prix de la location sera de 20 € par jour par vélo. Un contrat de location serait signé avec les bénéficiaires

Une convention de prestation de service sera signée avec le LaborLab pour la gestion, l'entretien et le stockage des équipements. La Communauté de Communes rémunèrera l'association LaborLab pour un montant équivalent aux locations.

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer ces conventions

Adopté à l'unanimité

14. Avenant à la convention de mise à disposition des services intercommunaux à la Mairie de Rieucros pour le transport scolaire

Monsieur le Président donne la parole à Madame Dominique Brette, Vice-présidente de la commission enfance jeunesse. Madame Brette rappelle que lors du conseil communautaire du 05 décembre 2018, l'assemblée a voté une convention de mise à disposition des services intercommunaux avec la mairie de Rieucros pour le ménage et l'accompagnement des enfants à la piscine.

La mise à disposition de personnel intercommunal pour les transports scolaire le matin et le soir a été oublié.

Monsieur le Président propose de rajouter ce service par un avenant.

Pour l'année 2018, le montant de ce remboursement s'élève à 974,80 €

Adopté à l'unanimité

15. Convention de Mise à Disposition cet été des Maîtres Nageurs pour le lac de Montbel côté Lérans

Monsieur le Président rappelle que la piscine intercommunale de Mirepoix sera fermée cet été pour travaux. Le personnel de la piscine est actuellement reclassé dans différents services.

La Mairie de Lérans recherche des surveillants de baignade.

Ces postes ont été proposés aux deux maîtres nageurs de la piscine.

Monsieur le Président propose de signer une convention de mise à disposition des maîtres nageurs à la Mairie de Lérans pour la période estivale et pour un montant équivalent à ce que la mairie de Lérans payait les autres années.

Adopté à l'unanimité

16. Désignation de 2 délégués titulaires et d'un délégué suppléant pour siéger au SMECTOM

Monsieur le Président rappelle que lors du Conseil communautaire du 24 septembre 2018, il avait été désigné 3 nouveaux délégués titulaires pour siéger au Comité Syndical du SMECTOM, suite à des démissions. Mais la liste reste incomplète

Le SMECTOM rappelle que nous devons désigner 2 titulaires supplémentaires et 1 suppléant.

Personne ne se désignant, Monsieur le Président propose d'élargir ces candidatures aux conseillers municipaux.

Adopté à l'unanimité

17. Désignation d'un délégué titulaire pour le Syndicat du Bassin du Grand Hers

Monsieur le Président explique que Monsieur Perrot délégué titulaire représentant la commune de Lagarde au SBGH est décédé et n'a jamais été officiellement remplacé.

Sur proposition de Monsieur le Maire de Lagarde, Monsieur le Président propose de nommer Monsieur Joël Bauzou comme nouveau Titulaire au SBGH

Adopté à l'unanimité

18. Information et questions diverses

1) OPAH

Le dernier Comité de Pilotage de l'OPAH a eu lieu dernièrement. Le lancement de l'opération est prévu à l'automne 2019. Une délibération sera proposée en juin.

2) PLUi

Monsieur le Président informe qu'afin de tenir correctement la procédure, la délibération pour l'arrêt du PLUi ne se fera pas le 10 avril comme initialement prévu, mais le 6 mai. Ensuite le dossier sera transmis aux Personnes Publiques Associées pour avis, celui-ci devant intervenir sous 3 mois.

L'enquête publique aura lieu à l'automne. Le public pourra s'exprimer pendant 1 mois.

Ensuite le commissaire enquêteur donnera ses conclusions. Des points mineurs pour être modifiés, ensuite le PLUi sera définitivement arrêté

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45